

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre Éducatif le Platinum (2015) Inc.	Numéro de permis 2015401	Date d'inspection Le 14 novembre 2023	
Nom de l'établissement Centre éducatif le platinum (2015) inc.		Numéro de téléphone (506) 855-9000	
Adresse 355 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- Ratio enfant et personne éducatrice
- Le matériel est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.
- Les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Les enfants sont allés à l'extérieur. Il y a quelques nuages et la température est de 1 degré.
- De l'eau est servie aux enfants pendant la visite d'inspection de surveillance.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. Un enfant s'est couché par terre et a commencé à pleurer fort. L'éducatrice est allée voir l'enfant et lui a demandé ce qui se passait. L'éducatrice a trouvé une solution et l'enfant est arrêté de pleurer immédiatement.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé la période des jeux libres à l'extérieur, le lavage des mains, des chansons et des devinettes au moment de transition, la collation (fraises et biscuits ont été donnés aux enfants), une activité dirigée (la causerie) et les jeux libres à l'intérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 novembre 2023

Date

original signé par
Renay Martin-Landry

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 novembre 2023

Date